



MINI USED CAR NEXT.
CARNET DE GARANTIE.



VOTRE RÉFÉRENCE.

NUMÉRO DU CONTRAT DE LA GARANTIE MINI USED CAR NEXT :

LE PLAISIR DE CONDUIRE SANS SOUCI, GARANTI.

Cher client,

Toutes nos félicitations pour l'achat de votre véhicule, un excellent choix d'ailleurs.
La garantie MINI USED CAR NEXT vous certifie un plaisir de conduire sans souci !

Votre véhicule d'occasion MINI USED CAR NEXT vous offre en effet une fiabilité et une sécurité totale.
Il a été testé et approuvé et répond aux normes de qualité techniques et optiques élevées de MINI.

Les normes de qualité standards de MINI sont basées sur un contrôle complet en matière de sécurité et sur une révision totale et les éventuelles réparations, avant la vente.

Dans ce carnet, vous trouverez la description de la garantie qui vous est offerte par MINI USED CAR NEXT.
Conservez-le précieusement avec les documents de votre véhicule, au cas où vous devriez recourir à cette garantie auprès de votre vendeur MINI USED CAR NEXT.

Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir de conduire, sans souci et pour longtemps.

Votre partenaire MINI USED CAR NEXT.

L'ASSISTANCE DE MINI USED CAR NEXT.

Tous les propriétaires d'un véhicule d'occasion, garantis par un contrat enregistré auprès de BMW Group Belux, bénéficient pendant les 24 mois qui suivent la livraison, du service d'assistance MINI Road Assist 24/7.

En cas d'immobilisation de votre véhicule suite à une panne, MINI se tient prêt immédiatement !

Les garanties de mobilité de MINI comprennent :

- » l'assistance en cas de panne;
- » l'organisation du service de remorquage s'il n'est pas possible de réparer votre voiture sur place;
- » Assistance 24/7 dans toute l'Europe;
- » voiture de remplacement¹²³ durant les réparations (A l'intérieur des frontières, cela peut aller jusqu'à 3 jours ouvrables maximum; à l'étranger, maximum 5 jours);
- » les frais de taxi (maximum € 80,00 TVAc);
- » les frais de logement si la panne se produit à >50 km de votre domicile (avec un maximum de 4 nuits, catégorie 4 étoiles maximum)

¹ Attention : Les véhicules disponibles varient en fonction du pays concerné et des circonstances

² Attention : Les conditions appliquées par les sociétés de location de véhicules peuvent prévoir des restrictions en ce qui concerne les destinations des voyages effectués.

³ Attention : Permis de conduire, carte d'identité et carte de crédit sont indispensables pour le bureau de location.

Vous pouvez trouver plus de renseignements concernant la couverture via www.mini.be/roadassist ou www.mini.lu/roadassist

COMMENT JOINDRE MINI ROAD ASSIST 24/7 ?

Option 1 : Votre véhicule est équipé d'un écran 6,5" ou 8,8" et du MINI Controller correspondant dans la console centrale ?

1. Allez sur MINI Connected
2. Allez sur Assistance

Option 2 : Votre véhicule n'est pas équipé d'un MINI Controller ? Dans ce cas, appelez le :

EN BELGIQUE : 0800 250 60¹ AU
LUXEMBOURG : 26 10 88 81²
À L'ÉTRANGER : +32 3 890 50 40³

CONSEIL : enregistrez d'ores et déjà ces numéros dans vos contacts et demandez à votre Partenaire (de Service) agréé MINI un autocollant à apposer dans votre coffre ou dans votre boîte à gants.

Option 3 : En cas d'extrême urgence, vous pouvez également demander de l'aide en appuyant sur le bouton d'urgence⁴ présent dans votre véhicule. Par exemple, un airbag s'est déclenché ? Un appel d'urgence intelligent⁴ est alors automatiquement envoyé, en Belgique comme à l'étranger.

N'oubliez pas : Quand vous quittez le véhicule, enfillez immédiatement un gilet de sécurité et mettez-vous en lieu sûr.

¹ Gratuit. ² Payant. ³ Le coût dépend de l'opérateur national. ⁴ Si votre modèle est pourvu d'un bouton d'urgence.

MINI USED CAR NEXT.

DEFINITION

Veillez lire attentivement les deux points ci-dessous car ils portent sur l'entièreté du carnet de garantie.

1. MINI USED CAR NEXT :

MINI USED CAR NEXT couvre exclusivement les véhicules d'occasion qui répondent aux critères suivants :

- » Uniquement les véhicules MINI dont les entretiens sont effectués suivant les prescriptions de MINI et avec le kilométrage vérifié;
- » Kilométrage lors de la livraison : maximum 150.000 km;
- » Age du véhicule : la première immatriculation du véhicule ne peut avoir eu lieu plus de 8 ans (96 mois) avant la commande du véhicule MINI USED CAR NEXT;
- » Le véhicule a passé le contrôle MINI USED CAR NEXT à 360° avec succès.

2. PANNE MÉCANIQUE :

Est considéré comme "panne mécanique" l'endommagement de pièces couvertes par la garantie, suite à des circonstances imprévues autres que l'usure. MINI USED CAR NEXT couvre toutes les pièces mécaniques et électroniques, ainsi que la main d'œuvre, avec une indemnisation maximale en cas de panne.

Sont exclus de la garantie : les véhicules, les défauts et les pannes mécaniques aux véhicules, tels qu'énumérés sous la rubrique « Garantie MINI USED CAR NEXT - Couverture et exclusions : » (sont également exclues : les pièces d'usure ainsi que les pièces sujettes à des entretiens réguliers prescrits par le système de maintenance MINI).

IMPORTANT

ENTRETIEN

- » Les réclamations concernant les véhicules dont les entretiens n'ont pas été effectués selon le système de maintenance MINI ne seront pas traitées.
- » Vérifiez si le carnet d'entretien est rempli.
- » Effectuez de préférence les entretiens chez le concessionnaire MINI qui vous a vendu la voiture.
- » Attention : une négligence du planning des entretiens entraîne l'annulation de la garantie.

CONDITIONS GENERALES.

REPARATION PAR LE CONCESSIONNAIRE MINI USED CAR NEXT QUI A ACCORDE LA GARANTIE :

En cas de dommage, l'acheteur est prié de se mettre en rapport avec le concessionnaire MINI USED CAR NEXT qui lui a vendu le véhicule. Celui-ci, ayant connaissance des conditions de garantie, sera en mesure d'effectuer rapidement les réparations. L'acheteur se référera aux indications du concessionnaire MINI USED CAR NEXT en ce qui concerne la réparation à effectuer. L'accord de prise en charge des frais est confirmé au concessionnaire MINI USED CAR NEXT qui peut effectuer les réparations, avec mention du numéro d'accord.

REPARATION PAR UN AUTRE CONCESSIONNAIRE MINI :

Si la réparation n'est pas effectuée par le concessionnaire MINI USED CAR NEXT ayant accordé la garantie, mais par un autre concessionnaire MINI, celui-ci doit demander au préalable l'autorisation aux services de garantie MINI USED CAR NEXT. L'accord de prise en charge des frais est confirmé au concessionnaire MINI qui peut effectuer les réparations, avec mention du numéro d'accord.

REPARATION A L'ETRANGER :

La garantie couvre la voiture en dehors de la Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg à condition que :

- » la responsabilité des assureurs soit limitée au prix coûtant de la réparation chez un concessionnaire MINI USED CAR NEXT en Belgique ou au Grand-Duché de Luxembourg, TVAc.
- » la réparation est effectuée, uniquement après consentement du concessionnaire MINI USED CAR NEXT qui a vendu le véhicule. Dans ce cas, l'acheteur ordonne lui-même les réparations auprès d'un concessionnaire MINI officiel. Ensuite il peut demander le remboursement des frais auprès de son concessionnaire MINI USED CAR NEXT, conformément aux conditions de la garantie en fournissant la facture acquittée. Les frais exposés sont payés en € au taux de change en vigueur au moment du remboursement.

CESSION DE LA GARANTIE :

La garantie MINI USED CAR NEXT est cessible, lors d'une revente du véhicule entre particuliers (voir formulaire de cession, dernière page de ce carnet).

VALIDITE ET ETENDUE TERRITORIALE DE LA GARANTIE :

La garantie MINI USED CAR NEXT prend effet à la livraison de la voiture et cesse 24 mois plus tard. Le champ d'application est l'espace économique européen, y compris Suisse.

INDEMNISATION DES DEGATS EN CAS DE PANNE :

Si une des pièces tombant sous la garantie MINI USED CAR NEXT nécessite une réparation ou un remplacement pendant la durée de la garantie, à la suite d'une panne mécanique, les heures de main d'œuvre et les pièces à remplacer seront entièrement remboursées par le concessionnaire MINI USED CAR NEXT. Ceci pour autant que les conditions et exigences de la garantie soient respectées.

Si le service de garantie MINI USED CAR NEXT l'estime nécessaire, il peut arriver que les dégâts soient d'abord évalués par un expert officiel, avant réparation. Si les coûts de réparation dépassent la valeur d'achat de la voiture, le surcoût dépassant la valeur d'achat sera facturé au propriétaire. Une diminution éventuelle de la valeur du véhicule ne pourra jamais être répercutée sur MINI USED CAR NEXT.

RESPONSABILITE MAXIMALE :

La responsabilité maximale de cette garantie MINI USED CAR NEXT en ce qui concerne l'indemnisation du prix des pièces remplacées et le coût de la main d'œuvre, est limitée par intervention et en totalité (pendant la période de garantie) à un montant ne dépassant pas la valeur vénale du véhicule (hors TVA).

MINI USED CAR NEXT : ÉTENDUE DE LA COUVERTURE ET EXCLUSIONS :

La garantie MINI USED CAR NEXT a pour objet la fonctionnalité de tous les composants mécaniques et électriques du véhicule du programme, avec les exceptions suivantes :

- » Usure, pièces de consommation et matériel auxiliaire compris : Ceci englobe tous les composants faisant régulièrement l'objet d'un contrôle et/ou remplacement dans le cadre d'opérations normales de maintenance et d'entretien (par ex. filtres, bougies d'allumage de préchauffage, courroies de ventilateur, courroies de transmission striées, courroies de transmission dentelées, courroies de transmission auxiliaires, vis, balais d'essuie-glaces, liquides de fonctionnement), sauf si le remplacement est nécessaire suite à une réparation/ un remplacement d'une pièce couverte par la garantie MINI USED CAR NEXT.
- » Châssis : Amortisseurs (excepté casse et/ou dommage total occasionné aux amortisseurs), alignement, corrections et ajustements apportés aux composants de châssis, par ex. toit coulissant et toit à lamelles, toits décapotables, portières, couvercle du coffre et pare-chocs ; dommage occasionné à la peinture et corrosion, fuites d'eau ou zones non étanches sur le châssis, par ex. joints de porte mal scellés, de toit coulissant et de fenêtres ou encore de toits décapotables ou pliables.
- » Composants modifiés par rapport aux spécifications du fabricant.
- » Système de carburant : Contamination dans le système de carburant.
- » Freins et embrayage : Disques d'embrayage, plateau de pression d'embrayage, plaquettes de frein, disques de frein, tambours de frein, travaux d'ajustement pour embrayage et freins.
- » Batteries : Toutes les batteries. Exception pour la batterie haute tension : Si un contrôle de capacité dans un atelier de service MINI

indique que la capacité de batterie HT nette a chuté sous 70 % de son niveau initial lors de la livraison du nouveau véhicule MINI, la part inférieure à 70 % est considérée comme une perte de capacité excessive. Celle-ci sera réparée gratuitement pour l'acheteur.

- » Équipements intérieurs : Par ex. pièces chromées, garniture, appuie-tête, revêtement de toit, plateaux de rangement, panneaux latéraux, pare-soleil, porte-gobelet, garnissage et finitions esthétiques.
- » Air conditionné : Remplissage initial, appont et modernisation, sauf si le remplissage est exécuté en lien avec une réparation remboursable.
- » Panneaux vitrés : Vitre de rétroviseur, panneaux supérieurs vitrés et convertibles (sauf vitre arrière pour chauffage et défauts de composants d'antenne).
- » Phares : boîtier de phare (phares, feux de position, feux indicateurs de direction, feux-brouillard, feux arrière,...) ampoules, brûleurs Xénon, LED, fusibles.
- » Composants en caoutchouc : Par ex. joints en caoutchouc pour portes, compartiment bagages et toit ; support de roulement/fixation d'essieu, manchon d'essieu et de commande, support/bagues en caoutchouc, support de moteur (excepté support hydraulique), support de stabilisateur, accoudoir de commande transversale.
- » Joints de position fixe, fixations des pièces de la carrosserie.
- » Toits décapotables : Matériau de recouvrement convertible pour toits décapotables ou pliables.
- » Système de navigation : Support de stockage de données pour systèmes de navigation.
- » Composants mobiles de kits mains libres et de systèmes téléphoniques.
- » Accessoires de série : Par ex. cric de voiture, extincteur, triangle de signalisation, trousse de premiers soins et trousse d'outils.
- » Pièces alimentées par batterie : Par ex. capteurs de contrôle de pression des pneus, commande à distance.
- » Joints d'étanchéité.
- » Poignées, charnières et sangles.
- » Ajustement de tout composant.
- » Roues et pneus.
- » Maintenance, entretien et contrôles.
- » Dommages à des pièces et logiciels qui ne sont pas d'origine MINI.
- » Bruits de vent, de grincement et de claquement.
- » Dommages découlant d'afflux de liquides.
- » Frais de test, de mesures et d'ajustements, dans la mesure où ils ne sont pas encourus comme un résultat direct de réclamations faisant l'objet de la garantie MINI USED CAR NEXT.
- » Frais de stationnement, dépenses de location de voiture, frais de transport, frais de remorquage, etc.
- » Dommage causé par les effets directs de la tempête, la grêle, l'éclair, les séismes ou les inondations ainsi que l'incendie, la carbonisation ou les explosions.

- » Dommage causé par des événements de guerre de tout type, guerre civile, troubles internes, grèves, lock-out, confiscation ou autre intervention à plus haut niveau ou par l'énergie nucléaire.
- » Dommage infligé en externe, par ex. dommage causé par des martres.
- » Dommage causé par un accident, à savoir un événement externe qui agit soudainement et directement sur le véhicule du programme avec une force mécanique.
- » Dommage causé par des actes délibérés ou malveillants, le vol, l'utilisation non autorisée, le cambriolage ou la fraude.
- » Dommage causé par le véhicule du programme soumis à des charges d'essieu ou de remorque excédant les limites de charge admissible fixées par le fabricant.
- » Dommage causé par l'utilisation de lubrifiants et de matériaux d'exploitation inappropriés.
- » Dommage causé par un acte de négligence délibéré ou sérieux.
- » Dommage causé par des changements techniques apportés au véhicule du programme (par ex. tuning, conversion du châssis, installation LPG/gaz).
- » Dommage survenu durant la participation à des événements automobiles aux allures de course ou durant des tours d'essai associés.
- » Dommage aux véhicules loués ou employés à des fins professionnelles (taxis, véhicule de location sans chauffeur, véhicules d'auto-école etc.).
- » Dommage à des pièces montées d'une façon non professionnelle ou inappropriée.
- » Dommage causé par des contrôles, des opérations d'entretien ou autres réparations défectueux.
- » Dommage causé par la non-conformité avec les intervalles de contrôle et d'entretien spécifiés.

Si un dommage à une pièce couverte provoque un dommage à une pièce non couverte, les deux pièces sont couvertes par la garantie MINI USED CAR NEXT.

Si un dommage à une pièce non couverte provoque un dommage à une pièce couverte, la garantie MINI USED CAR NEXT ne couvrira aucun de ces dommages.

GARANTIE LEGALE

La présente garantie contractuelle ne fait pas obstacle à l'application de la garantie légale couvrant tout défaut de conformité conformément aux articles 1649 bis à 1649 octies du Code Civil. A ce titre, le vendeur répond vis-à-vis de l'acheteur de tout défaut de conformité qui existe lors de la délivrance du véhicule et qui apparaît dans un délai d'un an à compter de celle-ci. Il doit alors être notifié par lettre recommandée au vendeur dans un délai de deux mois à partir du moment où l'acheteur l'a constaté.

Par ailleurs, la garantie contractuelle ne fait pas obstacle non plus à l'application de la garantie légale des vices cachés conformément aux articles 1641 à 1649 du Code Civil, après le délai d'un an dont question ci-dessus. Cette garantie couvre tout vice caché qui existait antérieurement au moment de la première vente du véhicule et qui rend le véhicule impropre à l'usage auquel il est destiné ou en diminue sensiblement l'usage. Celle-ci doit être invoquée par lettre recommandée au vendeur dans un délai de deux mois à partir du moment où l'acheteur l'a constaté ou aurait normalement dû le constater.



Editeur responsable : BMW Group Belux, Wim Nys, Industriepark "De Vliet", Lodderstraat 16, 2880 Bornem. Toute copie, même partielle, interdite sans autorisation écrite de BMW Group Belgium Luxembourg NV/SA. Version : 06/2018
